



**Vingt-quatrième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome
de la Cour pénale internationale**

Débat général

La Haye, le 1^{er} et 2 décembre 2025

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne.

Je me permettrai de la compléter par quelques considérations à titre national.

Je tiens à féliciter la Présidente et les Vice-présidents de l'Assemblée, la Présidente de la Cour ainsi que tout le personnel de la Cour pour leur travail et leur dévouement, et à leur réitérer l'assurance de notre soutien indéfectible. Nous saluons le travail accompli par la Cour au cours de l'année écoulée, en particulier dans un contexte marqué par une charge de travail accrue et un environnement opérationnel difficile, voire hostile. La Cour demeure une institution indispensable pour combattre l'impunité et promouvoir un ordre international fondé sur la règle de droit. En contribuant au respect du droit international pénal, du droit international humanitaire et de l'Etat de droit, la



Cour traduit en termes concrets notre engagement en faveur de cet ordre international.

Le Luxembourg demeure un fervent défenseur de la Cour et réaffirme sa volonté de soutenir et de défendre les principes consacrés par le Statut de Rome, de protéger son indépendance et de préserver son intégrité.

Nous devons malheureusement constater que la Cour continue de faire face à des menaces, intimidations et pressions qui ont des impacts négatifs sur sa sécurité et portent atteinte à son intégrité. Le Luxembourg demeure fermement opposé à toute tentative de discréditer la Cour et d'entraver son travail et condamne toute menace, attaque ou ingérence politique, y compris les sanctions ou mesures d'effet similaire, dirigées contre la Cour, son personnel ou ceux qui coopèrent avec elle, y compris les membres de la société civile. Le Luxembourg salue et appuie les efforts entrepris par la Cour en vue de renforcer sa résilience et remercie les équipes de la Présidence et du Greffe pour leur travail inlassable à cet effet.

La justice pénale internationale joue un rôle crucial pour garantir que tous les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes, et pour rendre justice aux victimes, qui doivent être au centre de nos efforts. C'est dans cet esprit que le



Luxembourg appuie de manière continue le Fonds au profit des victimes et le Fonds spécial pour la réinstallation des témoins. Le Fonds au profit des victimes demeure essentiel pour concrétiser la justice réparatrice et répondre aux besoins des victimes des crimes les plus graves. Ses programmes ont démontré un impact réel et durable, mais ils continuent de faire face à d'importants besoins financiers. Le Luxembourg encourage les États à maintenir et accroître leur appui à ces fonds. Le Luxembourg soutient également de manière constante l'allocation d'un budget à la hauteur des responsabilités de la Cour, condition essentielle à l'exécution efficace de son mandat.

Le Luxembourg salue l'action de la société civile, dont l'engagement a été déterminant dans l'établissement de la Cour et qui demeure crucial pour la défense de son mandat impartial et indépendant.

Nous exhortons aussi tous les États à coopérer sans réserve avec la Cour, y compris lorsqu'il s'agit d'honorer l'entière des obligations qui découlent du Statut de Rome et notamment en ce qui concerne l'exécution de tout mandat d'arrêt délivré par la Cour. Dans l'accomplissement de sa mission, la Cour est tributaire de la coopération des États pour faire en sorte que tous les auteurs des crimes les plus



graves répondent de leurs actes. Les récents reculs dans ce domaine sont regrettables et illustrent la nécessité d'un engagement collectif renouvelé en faveur du système du Statut de Rome.

Le Luxembourg appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome et tous ses amendements. Nous soutenons le réexamen des amendements de Kampala en vue d'harmoniser la compétence de la Cour pour le crime d'agression avec celle qu'elle exerce pour les autres crimes définis dans le Statut.

Madame la Présidente,

La Cour aborde une étape déterminante qui influencera durablement les années à venir. Il nous incombe collectivement de veiller à ce que la Cour dispose du soutien nécessaire pour relever les défis actuels et futurs.

Le Luxembourg est fermement résolu à continuer de collaborer et dialoguer avec tous les partenaires pour renforcer et faire progresser la lutte contre l'impunité et pour faire avancer les travaux de la Cour.

Je vous remercie.